

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1456

19 juin 2013

### SOMMAIRE

Ålandsbanken Global Products SICAV II .....	69886	Haras des M .....	69855
BUPA Europe Limited .....	69887	Hexion Specialty Chemicals Luxembourg .....	69881
Cape Vidal .....	69842	H.I.G. Comark Holdings S.à r.l. ....	69879
Capital Pierre S.A. ....	69842	H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l. ....	69879
Cirrus Capital Partners S.à r.l. ....	69842	Horsley Bridge International V Blocker-A, S.à r.l. ....	69844
Context S.à r.l. ....	69886	Kleopatra Holdings 1 .....	69866
Coplaning Immo S.à r.l. ....	69886	LAD Consult Luxembourg S.à r.l. ....	69885
Delta Lloyd L .....	69885	Laponia S.A. ....	69884
Digitech S.A. ....	69885	Laterson S.à r.l. ....	69884
Dimocharous S.à r.l. ....	69886	Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l. ....	69885
DVA Marine Re S.A. ....	69886	Lothard Strategies S.A. ....	69880
Ecotrade S.A. ....	69887	LuxCo 82 S.à r.l. ....	69866
EG Energy .....	69887	Marshall Investments S.A. ....	69880
EITI .....	69888	Melfleur Management Luxembourg S.A. ....	69880
Eumaco S.A. ....	69883	Mirago .....	69885
Eurofinance S.A. SPF .....	69866	MRY (Canary Wharf) S.à r.l. ....	69883
F.G. Fashion International s.à r.l. ....	69887	Orion International S.A. ....	69878
Florentin S.à r.l. ....	69888	Royale Neuve I S.A. ....	69856
Fuussekaul Sàrl .....	69888	Royale Neuve V S.à r.l. ....	69857
Fuussekaul Sàrl, société à responsabilité limitée, et Cie, société familiale en commandite simple .....	69887	Saint George UCITS SICAV .....	69843
Gattaca S.A. ....	69878	Saint George UCITS SICAV .....	69842
G.G. Investments S.A. ....	69888	Salon de Coiffure Aquaflavia S.à r.l. ....	69843
Gigalux S.A. ....	69843	Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	69857
Gimena S.A. ....	69888	Selene Patrimoine .....	69855
Gleniffer S.A. ....	69844	Société Civile Immobilière MAGRITTE ..	69856
GP Performance S.à r.l. ....	69843		
Grocer Holding S.A. ....	69854		
Hansecapital AG .....	69854		

**Capital Pierre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 132.137.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013050473/12.

(130061655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Cirrus Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cirrus Capital Partners S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013050478/11.

(130062288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Cape Vidal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 133.954.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2013050490/12.

(130062207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Saint George UCITS SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.964.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 avril 2013:*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Mr Martin Vogel, président du Conseil d'Administration, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- Mr Massimo Paolo Gentili, membre du Conseil d'Administration, 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Mr Roberto Bissoli, membre du Conseil d'Administration, 6 Via Loreto, CH-6907 Lugano, Suisse
- Mr Raffaele Rossetti, membre du Conseil d'administration, Via Rusca, CH-6862 Rancate, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saint George UCITS SICAV  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A  
Francesco Molino / Guillaume André  
*Director / Director*

Référence de publication: 2013055749/19.

(130068070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Saint George UCITS SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saint George UCITS SICAV*  
UBS Fund Services (Luxembourg) SA  
Francesco Molino / Guillaume André  
Director / Director

Référence de publication: 2013055748/14.

(130067823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Salon de Coiffure Aquaflavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 264B, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 167.141.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055750/9.

(130067966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**GP Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 49.053.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055492/10.

(130067814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Gigalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.461.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2013 au siège social.*

Les membres du conseil d'administration, à savoir:

MM Luca Checchinato, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
Dominique Audia, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
Mmes Cristobalina Moron, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
Manuela D'Amore, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
Rossana Di Pinto, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
décident à l'unanimité des voix de présenter leur démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013055489/21.

(130067965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Gleniffer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 38.485.

Par lettre datée du 30 avril 2013, Madame Geneviève BLAUEN-ARENDET, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013055491/11.

(130068466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Horsley Bridge International V Blocker-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 176.868.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of April.

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Horsley Bridge International V, L.P, a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware registered with the Delaware Secretary of State under number 4580869, having its registered office at 505 Montgomery Street, San Francisco, California 94111, United States of America,

here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco, on 10 April 2013.

The said proxy, initialled and signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to organise and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of Horsley Bridge International V Blocker-A, S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by ten (10) classes of shares (each a "Share Class" and in aggregate the "Share Classes") as follows: one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares (the "Class A Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares (the "Class D Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares (the "Class E Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty class F shares (the "Class F Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares (the "Class G Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares (the "Class H Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares (the "Class I Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares (the "Class J Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Share Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue in such Share Class as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company, it being understood that no specific order for the repurchase and cancellation of Share Classes needs to be respected.

The relevant Share Class shall be repurchased and cancelled for a price determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of a reduction of share capital through the cancellation of a whole Share Class consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue in such Share Class, each such Share Class entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Share Class) to such portion of the cancellation amount as it is determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by the sole shareholder of the Company with respect to the Share Class to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant Share Class it holds.

5.4 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration ("Participation Certificates") shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder and shall be issued in the name of such specific shareholder, in compliance with the provisions of Luxembourg law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of incorporation. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

#### Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of incorporation or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of incorporation.** Any amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by at least two (2) managers who constitute the board of managers and who need not be shareholders. Each manager shall be appointed either as A manager or B manager.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall fix the term of their office and determine, respectively ratify their remuneration.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

#### Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers. 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting including at least the positive vote of one (1) A manager and one (1) B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A and one (1) B manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of incorporation.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of incorporation do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of incorporation.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of incorporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

Horsley Bridge International V, L.P, aforementioned hereby subscribes to:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-); and
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.00).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set in L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(A) *A Manager:*

Horsley Bridge Partners LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State under number 2727033, having its registered address at 505 Montgomery Street, San Francisco, California 94111, United States of America.

(B) *B Managers:*

a. Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

b. Laetitia Antoine, born on 30 March 1973 in Woippy, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Horsley Bridge International V, L.P, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculé au Delaware Secretary of State sous le numéro 4580869, ayant son siège social au 505 Montgomery Street, San Francisco, California 94111, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par M. Jean-Paul Schmit, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, le 10 avril 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

**A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Horsley Bridge International V Blocker-A, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par dix (10) catégories de parts sociales (chacune une «Catégorie de Parts Sociales» et ensemble les «Catégories de Parts Sociales») comme suit: mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A («les Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, en totalité mais pas partiellement, consistant au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales concernées d'une Catégorie de Parts Sociales, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, étant entendu qu'aucun ordre particulier pour le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales ne doit être respecté.

La Catégorie de Parts Sociales concernée devra être rachetée et annulée à un prix déterminé par le conseil de gérance, approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société.

Dans le cas d'une réduction du capital social au moyen du rachat d'une Catégorie de Parts Sociales dans sa totalité, consistant au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales concernées au sein de cette Catégorie de Parts Sociales, une telle Catégorie de Parts Sociales confère à ses porteurs (au pro rata de ce qu'ils détiennent dans cette Catégorie de Parts Sociales) une partie du montant de l'annulation concernant la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée telle que déterminée par le conseil de gérance, ou le cas échéant, par le gérant unique et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, et les porteurs de parts sociales rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant équivalent à la valeur de l'annulation pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détiennent.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats de participation («Certificats de Participation») doivent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur et doivent être émis au nom de cet associé spécifique, conformément aux dispositions des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par au moins deux (2) gérants, qui constitueront le conseil de gérance et qui n'ont pas besoin d'être associés. Chaque gérant sera nommé soit en tant que gérant A, soit en tant que gérant B.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Election, Révocation et Durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui doit fixer la durée de leur mandat et déterminer, respectivement ratifier leur rémunération.

14.2 Les gérants sont élus et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, incluant au moins le vote favorable d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant au moins le vote favorable d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par tout gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par tout gérant.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

**F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Horsley Bridge International V, L.P, susmentionné, souscrit par la présente à:

- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-);
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-); et
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total de souscription de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

L'adresse du siège social de la Société est établie au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

*(A) Gérant A:*

Horsley Bridge Partners LLC, une limited liability company, régie par les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 2727033, ayant son siège social à 505 Montgomery Street, San Francisco, Californie 94111, Etats-Unis d'Amérique;

*(B) Gérants B:*

a. Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, dont l'adresse professionnelle est située au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

b. Laetitia Antoine, née le 30 mars 1973 à Woippy, France, dont l'adresse professionnelle est située au L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: LAC/2013/17965. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055503/569.

(130067707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Grocer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.419.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société par voie circulaire en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013055494/14.

(130068428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Hansecapital AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.275.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055504/10.

(130068598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Haras des M, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 81.850.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055505/10.

(130068200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.588.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 avril 2013*

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, les mandats des Administrateurs suivants:

\* Mr. Marc AMBROISIEN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

\* Mr. Peter BRAUNWALDER, Administrateur

\* Mr. Denis BRUGERE, Administrateur

\* Mr. Jacques-Henri DAVID, Administrateur

\* Mr. Paul-Henri DENIEUIL, Administrateur

\* Mr. Yves PERBEN, Administrateur

\* Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler DELOITTE Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Président du Conseil d'Administration:*

- Monsieur Marc AMBROISIEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

*Administrateurs:*

- Monsieur Peter F. BRAUNWALDER, 26d, Hauptstrasse, CH-4437 Waldenburg

- Monsieur Denis BRUGERE, 83, boulevard Haussmann, F-75008 Paris

- Monsieur Jacques-Henri DAVID, 63, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris

- Monsieur Paul Henri DENIEUIL, 44, avenue Georges Pompidou, F-92596 Levallois Perret

- Monsieur Yves PERBEN, 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

*Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:*

Deloitte Audit, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056710/34.

(130069754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Société Civile Immobilière MAGRITTE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 2.151.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2013 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

JOHANNNS Fons / ENGEL Alain / KOHL Marius.

Référence de publication: 2013056675/11.

(130068860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

*Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on April 18, 2013*

The Annual General Meeting of Shareholders resolves to

a) re-elect as Directors of the Company:

- Mr Yvan JUCHEM, Director A, 50, Avenue J.F. Kennedy, L- 2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, Director A, 50, Avenue J.F.Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Noel DIDIER, Director A, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg
- Mr Patrick SABIA, Director B, 50, Avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg
- Mr James PETERS, Director B, 10, Harewood Avenue, UK - London NW16AA

b) appoint as new Directors B

- Mrs Delphine GUILLOU, born on October 1<sup>st</sup>, 1980 at Léhon (F), Director of companies, 50, Avenue J F Kennedy, L - 2951 Luxembourg

The Annual General Meeting of Shareholders decides to re-elect DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67.895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 18 avril 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide

a) de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Mr Yvan JUCHEM, Administrateur A, 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, Administrateur A, 50, Avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg
- Mr Noël DIDIER, Administrateur A, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg
- Mr Patrick SABIA, Administrateur B, 50, Avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg
- Mr James PETERS, Administrateur B, 10, Harewood Avenue, UK - London NW16AA

b) de nommer comme nouvel Administrateur B

Mme Delphine GUILLOU, née le 1<sup>er</sup> octobre 1980 à Léhon (F), administrateur de société, 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg

L'Assemblée Générale annuelle décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-67.895 avec son siège social au 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

ROYALE NEUVE I S.A.

Yvan Juchem / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013057492/43.

(130069887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Royale Neuve V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.472.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 16 avril 2013 à Luxembourg au siège social de la société*

*Resolution:*

After discussion, the members of the Board of Managers decide, unanimously, to transfer the registered office of the Company to 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with effect April 1<sup>st</sup>, 2013.

**Version française**

Après discussion, les membres du Conseil de Gérance décident, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour copie conforme  
Mr Yvan JUCHEM / Mrs Delphine GUILLOU  
Manager / Manager

Référence de publication: 2013057493/17.

(130069888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 177.091.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April,  
Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sandton Credit Opportunities Master Fund II, LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK-50986, represented by its general partner, Sandton Credit Opportunities II GP LLC, a US limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the State of Delaware companies' register under number 5008278, hereby represented by Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 18 April 2013, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital and Share**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred twenty five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 13. Liabilities of the managers.**

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

## Chapter IV. - General Meeting of shareholders

### Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

## Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

### Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Sandton Credit Opportunities Master Fund II, LP . . . . . 125 Shares

All the Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred ten (EUR 910.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
  - Dimitri Korvyakov, born on 8 November 1975 in Ukraine, residing at 217 Highbrook Av., Pelham, New York 10803, United States of America; and
  - Myriam Francq, born on 25 December 1953 in Eupen (Belgium), residing at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sandton Credit Opportunities Master Fund II, LP, un exempted limited partnership incorporated constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-50986, représenté par son associé gérant commandité, Sandton Credit Opportunities II GP LLC, une limited liability company de droit américain, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5008278, représentée par Cathie Scalia, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 18 avril 2013, qui, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé Unique»,

Laquelle partie comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

## STATUTS

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre, sous forme de placements privés, des obligations, des titres ou tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée

### Titre II. - Capital, Parts sociales

#### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Titre III. - Gérance.**

**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

**Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créateur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux. Toutes les Parts Sociales confèrent les droits de vote équivalents.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 15. Année sociale.**

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires applicables à la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 16. Répartition des bénéfices.**

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Sandton Crédit Opportunities Master Fund II, LP 125 Parts Sociales Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent dix Euros (EUR 910,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Dimitri Korvyakov, né le 8 novembre 1975 en Ukraine, résidant au 217, Highbrook Av., Pelham, 10803 New York, Etats Unis d'Amérique; et
  - Myriam Francq, née le 25 Décembre 1953 à Eupen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: SCALIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061032/469.

(130075291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Kleopatra Holdings 1, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.463.

—  
*Rectificatif du 06/05/2013 L130071472*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013059642/11.

(130073047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**Eurofinance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013059508/14.

(130073065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

In the year two thousand and thirteen on the twelfth day of April,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of LuxCo 82 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.223, incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on May 28<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1595 on June 28, 2008 and amended for the last time by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on November 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3096 on December 28, 2012 (hereafter referred to as the "Company").

The meeting is presided by Me Matthieu Groetzing, lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse.

The chairman appointed as secretary Me Vanessa Morolli, lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse.

The meeting elects as scrutineer Me Sophie Brisson, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representatives of the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

There appeared:

WSHZ SPÓLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA I MANAGMENT SPÓLKA KOMANDYTOWA, a limited partnership incorporated and organized under the laws of Poland, having its registered office set at 94, Aleje

Jerozolimskie street, PL-00-807 Warsaw, registered with the National Court Register under number KRS0000329447 (hereafter referred to as the "Shareholder 1"),

Sir Wojciech SOBIERAJ, professionally residing at 4, Dzierzoniowska street, PL-01-985 Warsaw (hereafter referred to as the "Shareholder 2"),

Sir Niels LUNDORFF, professionally residing at 15/2301, Lucka street, PL-00-842 Warsaw (hereafter referred to as the "Shareholder 3"), Sir Cezary SMORSZCZEWSKI, professionally residing at 14, Leonarda da vinci street, PL-05-520 Bielawa (hereafter referred to as the "Shareholder 4" and together with Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3 referred to as the "Shareholders"),

duly represented by Me Vanessa MOROLLI, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxies dated April 10 and 11, 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Company representing the full amount of the corporate capital of EUR 37,500.- (thirty seven thousand five hundred Euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Amendment of the nominal value of the existing shares from EUR 25.- (twenty-five Euro) into EUR 0.01 (one cent) and of the number of existing shares;

2. Reclassification of the 3,750,000 existing shares of EUR 0,01 (one cent) each of the Company, the share capital amount of EUR 37,500.- remaining unchanged, into 187,500 class A tracking shares, 187,500 class B tracking shares, 187,500 Class C tracking shares, 187,500 class D tracking shares, 262,500 class E tracking shares, 262,500 class F tracking shares, 618,750 class G tracking shares, 618,750 class H tracking shares, 618,750 class I tracking shares and 618,750 class J tracking shares of EUR 0,01 (one cent) each and allocation thereof to the Shareholders;

3. Determination of the rights and preferences of the shares issued by the Company and amendment of articles 6 and 19 of the articles of association of the Company; and

4. Other business.

#### *First resolution*

The Shareholders decide to amend the nominal value of the existing shares from EUR 25.- (twenty-five Euro) into EUR 0,01 (one cent) and to consequently convert the number of existing shares from 1,500 (one thousand and fifty) shares into 3,750,000 (three million seven hundred fifty thousand) shares.

#### *Second resolution*

The Shareholders decide to reclassify the 3,750,000 (three million seven hundred fifty thousand) existing shares of EUR 0,01 (one cent) each of the Company into 187,500 (one hundred eighty-five thousand five hundred) class A tracking shares, 187,500 (one hundred eighty-five thousand five hundred) class B tracking shares, 187,500 (one hundred eighty-five thousand five hundred) class C tracking shares, 187,500 (one hundred eighty-five thousand five hundred) class D tracking shares, 262,500 (two hundred sixty-two thousand five hundred) class E tracking shares, 262,500 (two hundred sixty-two thousand five hundred) class F tracking shares, 618,750 (six hundred eighteen thousand seven hundred fifty) class G tracking shares, 618,750 (six hundred eighteen thousand seven hundred fifty) class H tracking shares, 618,750 (six hundred eighteen thousand seven hundred fifty) class I tracking shares and 618,750 (six hundred eighteen thousand seven hundred fifty) class J tracking shares of EUR 0,01.- (one cent) each, the share capital amount of EUR 37,500.- (thirty seven thousand and five hundred Euro) remaining unchanged.

The class A tracking shares will be referred to as "Class A Shares", the class B tracking shares will be referred to as "Class B Shares", The class C tracking shares will be referred to as "Class C Shares", the class D tracking shares will be referred to as "Class D Shares", the class E tracking shares will be referred to as "Class E Shares", the class F tracking shares will be referred to as "Class F Shares", the class G tracking shares will be referred to as "Class G Shares", the class H tracking shares will be referred to as "Class H Shares", the class I tracking shares will be referred to as "Class I Shares", the class J tracking shares will be referred to as "Class J Shares", (Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares together referred to as the "Shares" each class referred to as "Class of Shares").

The meeting further decides that such Shares shall be allocated to the Shareholders of the Company as follows:

- Shareholder 1: 618,750 Class G Shares, 618,750 Class H Shares, 618,750 Class I Shares and 618,750 Class J Shares;
- Shareholder 2: 262,500 Class E Shares and 262,500 Class F Shares;

- Shareholder 3: 187,500 Class C Shares and 187,500 Class D Shares; and
- Shareholder 4: 187,500 Class A Shares and 187,500 Class B Shares.

#### *Third resolution*

The meeting resolves to determine the rights and preferences of the Shares reclassified by the Company as set out hereafter and to subsequently amend the articles 6 and 19 of the articles of association of the Company as follows:

#### **Art. 6.**

" **Art. 6.1.** The capital is fixed at THIRTY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 37,500.-) represented by ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED (187,500) class A tracking shares (hereafter referred to as the "Class A Shares"), ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED (187,500) class B tracking shares (hereafter referred to as the "Class B Shares"), ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED (187,500) class C tracking shares (hereafter referred to as the "Class C Shares"), ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED (187,500) class D tracking shares (hereafter referred to as the "Class D Shares"), TWO HUNDRED SIXTY TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (262,500) class E tracking shares (hereafter referred to as the "Class E Shares"), TWO HUNDRED SIXTY TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (262,500) class F tracking shares (hereafter referred to as the "Class F Shares"), SIX HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (618,750) class G tracking shares (hereafter referred to as the "Class G Shares"), SIX HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (618,750) class H tracking shares (hereafter referred to as the "Class H Shares"), SIX HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (618,750) class I tracking shares (hereafter referred to as the "Class I Shares"), SIX HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (618,750) class J tracking shares (hereafter referred to as the "Class J Shares" and together with Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares referred to as the "Shares" and each class referred to as "Class of Shares"), with a par value of ONE CENT (EUR 0,01 ) each, all fully paid-up.

**Art. 6.2.** Each Share shall carry one voting right. Shares of different class shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respect one vis-à-vis the others.

**Art. 6.3.** The rights and obligations attached to the Shares as defined in these Articles shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg and by these Articles to each Class of Shares and especially without limitation except for the rights attached to each Class of Shares with respect to the distribution rights in (i) the event of capital amendment or (ii) the distribution of income or (iii) allocation of assets or proceeds by the Company (including upon the winding-up or liquidation of the Company or one or more entire Class(es) of Shares).

**Art. 6.4.** All the rights and obligations attached to each Class of Shares will be referred to as the "Tracked Portfolio", so that all the rights and obligations attached to the Class A Shares are referred to as the "Tracked Portfolio A", all the rights and obligations attached to the Class B Shares are referred to as the "Tracked Portfolio B", all the rights and obligations attached to the Class C Shares are referred to as the "Tracked Portfolio C", all the rights and obligations attached to the Class D Shares are referred to as the "Tracked Portfolio D", all the rights and obligations attached to the Class E Shares are referred to as the "Tracked Portfolio E", all the rights and obligations attached to the Class F Shares are referred to as the "Tracked Portfolio F", all the rights and obligations attached to the Class G Shares are referred to as the "Tracked Portfolio G", all the rights and obligations attached to the Class H Shares are referred to as the "Tracked Portfolio H", all the rights and obligations attached to the Class I Shares are referred to as the "Tracked Portfolio I", all the rights and obligations attached to the Class J Shares are referred to as the "Tracked Portfolio J".

**Art. 6.5.** The Tracked Portfolios consists in the holding of a certain number of tracked incentive shares and tracked incentive shares to be received (whose exact number is determined hereunder) which are inalienable until the end of certain lock-up periods and are freely transferable once these periods are over.

If the Tracked Portfolio A or a portion thereof is not sold during a certain disposal period to be determined in a private shareholders' meeting of the Company (hereafter referred to as the "Disposal Period A") it will fall into the next Tracked Portfolio B.

If the Tracked Portfolio C or a portion thereof is not sold during the disposal period to be determined in a private shareholders' meeting of the Company (hereafter referred to as the "Disposal Period C") it will fall into the next Tracked Portfolio D.

If the Tracked Portfolio E or a portion thereof is not sold during a disposal period to be determined in a private shareholders' meeting of the Company (hereafter referred to as the "Disposal Period E") it will fall into the next Tracked Portfolio F.

If the Tracked Portfolio G or a portion thereof is not sold during the disposal period to be determined in a private shareholders' meeting of the Company (hereafter referred to as the "Disposal Period G") it will fall into the next Tracked Portfolio H.

If the Tracked Portfolio H or a portion thereof is not sold during the disposal period to be determined in a private shareholders' meeting of the Company (hereafter referred to as the "Disposal Period H") it will fall into the next Tracked Portfolio I.

If the Tracked Portfolio I or a portion thereof is not sold during the disposal period to be determined in a private shareholders' meeting of the Company (hereafter referred to as the "Disposal Period I") it will fall into the next Tracked Portfolio J.

If the Tracked Portfolios attached to each relevant Class of Shares are not sold, they could be transferred to Shareholders as an in kind redemption of each relevant Class of Shares (combined with a cash redemption or not).

#### SHAREHOLDERS

#### TRACKED PORTFOLIOS

Shareholder 1	
- 618,750 Class G Shares . . . . .	529,249
- 618,750 Class H Shares . . . . .	206,128
- 618,750 Class I Shares . . . . .	1,234,914
- 618,750 Class J Shares . . . . .	480,967
Shareholder 2	
- 262,500 Class E Shares . . . . .	155,989
- 262,500 Class F Shares . . . . .	363,974
Shareholder 3	
- 187,500 Class C Shares . . . . .	111,421
- 187,500 Class D Shares . . . . .	259,982
Shareholder 4	
- 187,500 Class A Shares . . . . .	111,421
- 187,500 Class B Shares . . . . .	259,982

**Art. 6.6.** The capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

In the event of the aforementioned capital reduction of the Company through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the redemption and cancellation of all the shares of such Class(es) of Shares, calculations will be made on basis of the relevant interim accounts as follows:

The reimbursement amount for each Class of Shares (hereinafter referred to as the "Available Amount") means the total amount of (i) net profits of the relevant Tracked Portfolio attached to the Class of Shares to be cancelled including carried forward profits and a portion of profits carried forward of the Company on a pro-rata basis of the Tracked Portfolio held by each Shareholder at the date the Tracked Portfolio has been allocated to the said Shareholder (hereafter referred to as the "Portion of Profit") increased by (ii) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as calculated on a prorata basis relating to the relevant Class of Shares to be cancelled (iii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled and (iv) by the net profits of the assets held by the Company and not included in the Tracked Portfolios on a pro-rata basis of the participations held by each Shareholder in the Company to be confirmed in a private shareholders' meeting of the Company but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) relating to the relevant Class of Shares to be cancelled and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, as calculated on a prorata basis relating to the relevant Class of Shares to be cancelled, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including the Portion of Profit) of the relevant Tracked Portfolio and the net profits of the assets held by the Company and not included in the Tracked Portfolios

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as calculated on a prorata basis relating to the relevant Class of Shares to be cancelled (other than those included in the net profits)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses) relating to the relevant Class of Shares to be cancelled

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, as calculated on a prorata basis relating to the relevant Class of Shares to be cancelled.

The total cancellation amount (hereinafter referred to as the "Total Cancellation Amount"), shall be an amount determined for each of the Classes of Shares by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts.

The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

The cancellation value per share, hereafter referred to as "Cancellation Value Per Share", shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

In the event of a reduction of the Company's capital through the redemption and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of shares of the redeemed and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

Upon the redemption and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

" **Art. 19.** The managers may at all times during the financial year resolve to distributed interim dividends in compliance with the legal provisions.

The net profits of the Company shall be determined according to the Luxembourg law in force, and shall consist of any revenue of any kind of the Tracked Portfolio and decreased by losses linked to each Tracked Portfolio and further decreased by the Company's expenses. The net profits of the Company shall also include the net profits earned on revenue received by the Company but not distributed by the Company, including the Portion of Profit to its Shareholders and on any other assets of the Company, including the net profits of the assets held by the Company and not included in the Tracked Portfolios to be distributed on a pro-rata basis of the Tracked Portfolio held by each Shareholder at the date the Tracked Portfolio has been allocated to the said Shareholder.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

The amount representing the five percent deduction as mentioned under article 18 of the articles of association of the Company will be supported as follows:

- by the net profits of the Tracked Portfolio A, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class A Shares in the corporate capital of the Company,
- by the net profits of the Tracked Portfolio B, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class B Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio C, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class C Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio D, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class D Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio E, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class E Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio F, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class F Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio G, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class G Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio H, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class H Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio I, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class I Shares in the corporate capital of the Company;
- by the net profits of the Tracked Portfolio J, as defined hereafter, in proportion to the quota of Class J Shares in the corporate capital of the Company.

If the net profits of one Tracked Portfolio are not sufficient to support the quota as calculated here before (such Tracked Portfolio being referred to as the "Defaulting Tracked Portfolio"), the amount to be allocated to the legal reserve fund in excess of the net profits of the Defaulting Tracked Portfolio is temporarily supported by the other Tracked Portfolios.

The amount representing the quota to be supported by the Defaulting Tracked Portfolio the following financial year will be increased by the amount temporarily supported by the other Tracked Portfolio, while the amount representing the quota to be supported by the other Tracked Portfolio the following financial year will be decreased by the amount temporarily supported by the other Tracked Portfolio.

The following provisions apply to any distribution of dividends, including interim dividends:

Total net profits and losses as determined and approved by all the Shareholders shall be allocated according to the following basic rules.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio A or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by

the Tracked Portfolio A that are not immediately distributed to the holder of the Class A Shares will be allocated 100% to the holder of Class A Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio B or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio B that are not immediately distributed to the holder of Class B Shares will be allocated 100% to the holder of Class B Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio C or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio C that are not immediately distributed to the holder of Class C Shares will be allocated 100% to the holder of Class C Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio D or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio D that are not immediately distributed to the holder of Class D Shares will be allocated 100% to the holder of Class D Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio E or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio E that are not immediately distributed to the holder of Class E Shares will be allocated 100% to the holder of Class E Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio F or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio F that are not immediately distributed to the holder of Class F Shares will be allocated 100% to the holder of Class F Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio G or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio G that are not immediately distributed to the holder of Class G Shares will be allocated 100% to the holder of Class G Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio H or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio H that are not immediately distributed to the holder of Class H Shares will be allocated 100% to the holder of Class H Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio H or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio H that are not immediately distributed to the holder of Class H Shares will be allocated 100% to the holder of Class H Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio I or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio I that are not immediately distributed to the holder of Class I Shares will be allocated 100% to the holder of Class I Shares.

The net profits and losses realized by the Company and resulting directly or indirectly from the assets being part of the Tracked Portfolio J or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by the Tracked Portfolio J that are not immediately distributed to the holder of Class J Shares will be allocated 100% to the holder of Class J Shares.

Any other net profits and losses realized by the Company will be allocated to the Shareholders in proportion to their percentage of Shares of total capital in the Company. Any amount to be distributed may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

All items comprising net profits and losses resulting from each Tracked Portfolio and any other net profits and losses of the Company shall be respectively and separately shown in the Company's financial statements.

In case of losses of one Tracked Portfolio (hereafter referred to as "Loss Defaulting Tracked Portfolio"), the dividends to be paid in the framework of the other Tracked Portfolio may not exceed the amount representing the total net profits of the Company in any financial year. The following financial year, the amount representing the net profits of the other Tracked Portfolio in excess of the net profits of the Company which could not be distributed the preceding financial year due to the losses of the Loss Defaulting Tracked Portfolio will be deducted from the results of the Loss Defaulting Tracked Portfolio and allocated to the results of the other Tracked Portfolio for the purpose of determining the total amounts that can be distributed with respect to each Tracked Portfolio. In any case, the dividends distributed to Shareholder 1 shall only derive from net profits obtained by the Tracked Portfolio G, Tracked Portfolio H, Tracked Portfolio I and Tracked Portfolio J. Likewise, the dividends distributed to Shareholder 2 shall only derive from net profits obtained by Tracked Portfolio E and Tracked Portfolio F. The dividends distributed to Shareholder 3 shall only derive from net profits

obtained by Tracked Portfolio C and Tracked Portfolio D. The dividends distributed to Shareholder 4 shall only derive from net profits obtained by Tracked Portfolio A and Tracked Portfolio B:

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the board of managers,
- These accounts show a profit including profits carried forward,
- The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the Shareholders,
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 980.- (nine hundred eighty euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze avril,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société LuxCo 82 S.à r.l., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.223, constituée par acte reçu le 28 mai 2008 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 28 juin 2008 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1595, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2012, publié le 28 décembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3096 (ci-après désignée la «Société»).

Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, préside l'assemblée. Mademoiselle Vanessa Morolli, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, est nommée secrétaire par le président.

Mademoiselle Sophie Brisson, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, est élu scrutateur par l'assemblée.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Ont comparu:

WSHZ SPÓLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA I MANAGMENT SPÓLKA KOMANDYTOWA, un limited partnership constitué et organisé sous les lois polonaises, ayant son siège social à 94, Aleje Jerozolimskie street, PL-00-807 Warsaw, immatriculé auprès du National Court Register sous le numéro KRS0000329447 (ci-après dénommée l'«Associé 1»),

Monsieur Wojciech SOBIERAJ, résidant professionnellement au 4, Dzierzoniowska street, PL-01-985 Warsaw (ci-après dénommé l'«Associé 2»),

Monsieur Niels LUNDORFF, résidant professionnellement au 15/2301, Lucka street, PL-00-842 Warsaw (ci-après dénommé l'«Associé 3»),

Monsieur Cezary SMORSZCZEWSKI, résidant professionnellement au 14, Leonarda da vinci street, PL-05-520 Bielawa (ci-après dénommé l'«Associé 4») et ensemble avec l'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3 dénommés les "Associés"),

ici représentés par M<sup>e</sup> Vanessa MOROLLI, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu de procurations données sous seing privé, en date des 10 et 11 avril 2013,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le président a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que conformément à la liste de présence, tous les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital social de EUR 37.500,- (trente sept mille cinq cents euros), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales existantes de 25,- EUR (vingt-cinq euros) à 0,01 EUR (un cent) et du nombre des parts sociales existantes;

2. Reclassification des 3.750.000 parts sociales à EUR 0,01 (un cent) chacune de la Société, le montant du capital social de EUR 37.500,- demeurant inchangé, en 187.500 parts sociales traçantes de catégorie A, 187.500 parts sociales traçantes de catégorie B, 187.500 parts sociales traçantes de catégorie C, 187.500 parts sociales traçantes de catégorie D, 262.500 parts sociales traçantes de catégorie E, 262.500 parts sociales traçantes de catégorie F, 618.750 parts sociales traçantes de catégorie G, 618.750 parts sociales traçantes de catégorie H, 618.750 parts sociales traçantes de catégorie I, 618.750 parts sociales traçantes de catégorie J de EUR 0.01 (un cent) chacune et allocation de celles-ci aux Associés;

3. Détermination des droits et privilèges relatifs aux parts sociales émises par la Société et modification des articles 6 et 19 des statuts de la Société;

4. Divers.

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à 0,01 EUR (un cent) et de convertir en conséquence le nombre des parts sociales existantes de 1.500 (mille cinq cent) parts sociales à 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de reclassifier les 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille) parts sociales existantes de EUR 0,01 (un cent) chacune de la Société, en 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales traçantes de catégorie A, 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales traçantes de catégorie B, 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales traçantes de catégorie C, 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales traçantes de catégorie D, 262.500 (deux cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales traçantes de catégorie E, en 262.500 (deux cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales traçantes de catégorie F, 618.750 (six cent dix-huit mille sept cents cinquante) parts sociales traçantes de catégorie G, 618.750 (six cent dix-huit mille sept cents cinquante) parts sociales traçantes de catégorie H, 618.750 (six cent dix-huit mille sept cents cinquante) parts sociales traçantes de catégorie I, 618.750 (six cent dix-huit mille sept cents cinquante) parts sociales traçantes de catégorie J de EUR 0,01 (un cent) chacune, le montant du capital social de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) demeurant inchangé.

Les parts sociales traçantes de catégorie A seront ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie A», les parts sociales traçantes de catégorie B ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie B», les parts sociales traçantes de catégorie C ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie C», les parts sociales traçantes de catégorie D ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie D», les parts sociales traçantes de catégorie E ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie E», les parts sociales traçantes de catégorie F ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie F», les parts sociales traçantes de catégorie G ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie G», les parts sociales traçantes de catégorie H ci-après désignées les «Parts Sociales de Catégorie H», les parts sociales traçantes de catégorie I ci-après désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie I», les parts sociales traçantes de catégorie J ci-après désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie J», (les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J ensemble ci-après désignées les «Parts Sociales» et chaque catégorie sera ci-après désignée «Catégorie de Parts Sociales»).

L'assemblée décide encore que les Parts Sociales sont allouées aux Associés comme suit:

- Associé 1: 618.750 Parts Sociales de Catégorie G, 618.750 Parts Sociales de Catégorie H, 618.750 Parts Sociales de Catégorie I, 618.750 Parts Sociales de Catégorie J;

- Associé 2: 262.500 Parts Sociales de Catégorie E, 262,500 Parts Sociales de Catégorie F;

- Associé 3: 187.500 Parts Sociales de Catégorie C, 187.500 Parts Sociales de Catégorie D; et

- Associé 4: 187.500 Parts Sociales de Catégorie A, 187.500 Parts Sociales de Catégorie B.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de déterminer les droits et privilèges des Parts Sociales de la Société tels qu'énoncés ci-après et de modifier en conséquence les articles 6 et 19 des statuts de la Société comme suit:

## Art. 6.

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500,- EUR) représenté par CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTI (187.500) parts sociales traçantes de catégorie A (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie A"), CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTI (187.500) parts sociales traçantes de catégorie B (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie B"), CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTI (187.500) parts sociales traçantes de catégorie C (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie C"), CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTI (187.500) parts sociales traçantes de catégorie D (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie D"), DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTI (262.500) parts sociales traçantes de catégorie E (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie E"), DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTI (262.500) parts sociales traçantes de catégorie F (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie F"), SIX CENT DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (618.750) parts sociales traçantes de catégorie G (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie G"), SIX CENT DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (618.750) parts sociales traçantes de catégorie H (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie H"), SIX CENT DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (618.750) parts sociales traçantes de catégorie I (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie I"), SIX CENT DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (618.750) parts sociales traçantes de catégorie J (ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie J)", et les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J seront ensemble désignées les «Parts Sociales» et chaque catégorie sera ci-après désignée comme une «Catégorie de Parts Sociales», avec une valeur nominale de UN CENT (EUR 0,01), toutes ayant été intégralement libérées.

**Art. 6.2.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Les Parts Sociales de catégories différentes ont des droits financiers différents comme décrit plus précisément ci-après. Les Parts Sociales d'une même catégorie sont de rang égal et proportionnel à tout égard les unes vis-à-vis des autres.

**Art. 6.3.** Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales tels que définis dans les statuts de la Société seront identiques à l'exception des droits et obligations attachés, conformément aux lois en vigueur au Grand Duché de Luxembourg et aux présents statuts, à chaque Classe de Parts Sociales et notamment, sans limitation, à l'exception des droits attachés à chaque Classe de Parts Sociales relatifs aux droits de distribution (i) en cas de modification du capital social ou (ii) de distribution de revenus ou (iii) d'allocation d'actifs ou de produits par la Société (y compris en cas de dissolution ou de liquidation de la Société ou d'une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales).

**Art. 6.4.** Tous les droits et obligations attachés à chacune des Classes de Parts Sociales sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés» de sorte que tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie A sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés A», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie B sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés B», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie C sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés C», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie D sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés D», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie E sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés E», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie F sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés F», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie G sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés G», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie H sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés H», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie I sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés I», tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de Catégorie J sont désignés comme étant les «Portefeuilles Tracés J».

**Art. 6.5.** Les Portefeuilles Tracés consistent en la détention d'un certain nombre d'actions incitatives tracées et d'actions incitatives tracées à recevoir (dont le nombre exact est déterminé ci-dessous), lesquelles sont inaliénables jusqu'à la fin de différentes périodes de blocage et seront librement cessibles lorsque ces périodes seront terminées.

Si le Portefeuille Tracé A ou une portion de celui-ci n'est pas vendu durant une certaine période de mise à disposition à déterminer lors d'une assemblée générale sous seing privé de la Société (ci-après désignée la «Période de Disposition A»), cela tombera dans le prochain Portefeuille Tracé B.

Si le Portefeuille Tracé C ou une portion de celui-ci n'est pas vendu durant une certaine période de mise à disposition à déterminer lors d'une assemblée générale sous seing privé de la Société (ci-après désignée la «Période de Disposition C»), cela tombera dans le prochain Portefeuille Tracé D.

Si le Portefeuille Tracé E ou une portion de celui-ci n'est pas vendu durant une certaine période de mise à disposition à déterminer lors d'une assemblée générale sous seing privé de la Société (ci-après désignée la «Période de Disposition E»), cela tombera dans le prochain Portefeuille Tracé F.

Si le Portefeuille Tracé G ou une portion de celui-ci n'est pas vendu durant une certaine période de mise à disposition à déterminer lors d'une assemblée générale sous seing privé de la Société (ci-après désignée la «Période de Disposition G»), cela tombera dans le prochain Portefeuille Tracé H.

Si le Portefeuille Traçant H ou une portion de celui-ci n'est pas vendu durant une certaine période de mise à disposition à déterminer lors d'une assemblée générale sous seing privé de la Société (ci-après désignée la «Période de Disposition H»), cela tombera dans le prochain Portefeuille Tracé I.

Si le Portefeuille Tracé I ou une portion de celui-ci n'est pas vendu durant une certaine période de mise à disposition à déterminer lors d'une assemblée générale sous seing privé de la Société (ci-après désignée la «Période de Disposition I»), cela tombera dans le prochain Portefeuille Tracé J.

Si les Portefeuilles Tracés attachés à chaque Catégorie de Parts Sociales particulière ne sont pas vendus, ils pourront être transférés aux Associés par rachat en nature de chaque Catégorie de Parts Sociales particulière (combiné ou non à un rachat en numéraire).

ASSOCIES	PORTEFEUILLES TRACES
Associé 1	
- 618.750 Parts Sociales de Catégorie . . . . .	529.249
- 618.750 Parts Sociales de Catégorie H . . . . .	206.128
- 618.750 Parts Sociales de Catégorie I . . . . .	1.234.914
- 618.750 Catégorie J de Parts Sociales . . . . .	480.967
Associé 2	
- 262.500 Parts Sociales de Catégorie E . . . . .	155.989
- 262,500 Parts Sociales de Catégorie F . . . . .	363.974
Associé 3	
- 187.500 Parts Sociales de Catégorie C . . . . .	111.421
- 187.500 Parts Sociales de Catégorie D . . . . .	259.982
Associé 4	
- 187.500 Parts Sociales de Catégorie A . . . . .	111.421
- 187.500 Parts Sociales de Catégorie B . . . . .	259.982

**Art. 6.6.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociales entière au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) Catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s).

En cas de réduction de capital social de la Société telle que mentionnée ci-avant, par l'annulation d'une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociales entière au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) Catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s), les calculs seront effectués sur base des comptes intermédiaires concernés comme suit:

Le montant du remboursement pour chaque Catégorie de Parts Sociales (ci-après désigné comme le «Montant Disponible») consiste en la somme totale des (i) bénéfices nets du Portefeuille Tracé attaché à la Catégorie de Parts Sociales à annuler concernée incluant les bénéfices reportés et une partie des bénéfices reportés de la Société au prorata du Portefeuille Tracé détenu par chaque Associé à la date à laquelle le Portefeuille Tracé a été alloué au dit Associé (ci-après désigné comme la «Partie de Bénéfice») augmenté de (ii) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables calculées au prorata de la Catégorie de Parts Sociales à annuler concernée (iii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler et (iv) par les bénéfices nets des avoirs détenus par la Société et non inclus dans les Portefeuilles Tracés au prorata des participations détenues par chaque Associé dans la Société à confirmer dans une assemblée sous seing privé des associés mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) relatives à la Catégorie de Parts Sociales à annuler concernée et (ii) toutes sommes à allouer aux réserves conformément aux exigences légales ou statutaires, telles que calculées au prorata des Catégories de Parts Sociales à annuler, chaque fois conformément aux comptes intermédiaires concernés (sans, pour éviter tout doute, double comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + RL)$$

Suivant lequel:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant la Partie de Bénéfice) du Portefeuille Tracé concerné et des bénéfices nets résultant des actifs de la Société et non inclus dans les Portefeuilles Tracés

P = Toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables telles que calculées au prorata de la Catégorie de Parts Sociales à annuler concernée (autres que celles incluses dans les bénéfices nets)

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

Pe = pertes (y compris les pertes reportées) relatives à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

RL = toutes sommes à allouer aux réserves conformément aux exigences légales ou statutaires, calculées au prorata de la Catégorie de Parts Sociales à annuler concernée

Le montant total d'annulation (ci-après désigné le "Montant Total d'Annulation") doit être un montant déterminé pour chaque Catégorie de Parts Sociales par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des comptes intermédiaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales doit être le Montant Disponible au moment de l'annulation à moins qu'il en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés dans les formes prévues pour une modification des Statuts étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible.

La valeur d'annulation par part sociale, ci-après désignée la "Valeur d'Annulation par Part Sociale", doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée.

En cas de réduction du capital social de la Société par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, cette Catégorie de Parts Sociales ouvre droit à son(ses) détenteur(s) au prorata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limites cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs des parts sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

#### **Art. 19.**

" **Art. 19.** Les gérants peuvent à tout moment pendant l'exercice social décider de distribuer des dividendes intermédiaires en conformité avec les dispositions légales.

Les bénéfices nets de la Société seront être déterminés en conformité avec les lois luxembourgeoises en vigueur, et consisteront en tout type de revenu du Portefeuille Tracé diminué des pertes liées à chaque Portefeuille Tracé et diminué encore des charges de la Société. Les bénéfices nets de la Société incluront en outre les bénéfices nets réalisés par les revenus reçus par la Société mais non distribués par la Société, incluant la Partie de Bénéfice à ses Associés et sur tout autre actifs de la Société, incluant les bénéfices nets réalisés par les actifs détenus par la Société et non compris dans les Portefeuilles Tracés à distribuer au prorata du Portefeuille Tracé détenu par chaque Associé à la date à laquelle le Portefeuille Tracé a été alloué au dit Associé.

Les bénéfices bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net.

Le montant représentant la déduction de 5% telle que mentionnée sous l'article 18 des statuts de la Société seront financés comme suit:

- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé A, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie A dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé B, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie B dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé C, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie C dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé D, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie D dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé E, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie E dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé F, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie F dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé G, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie G dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé H, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie H dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé I, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie I dans le capital social de la Société,
- par les bénéfices nets du Portefeuille Tracé J, tel que définis ci-après, proportionnellement au quota de Parts Sociales de Catégorie J dans le capital social de la Société.

Si les bénéfices nets résultant d'un Portefeuille Tracé ne sont pas suffisants pour financer le quota tel que calculé ci-avant (un tel Portefeuille Tracé étant désigné comme le «Portefeuille Tracé Défaillant»), le montant à allouer à la réserve légale excédant les bénéfices nets du Portefeuille Tracé Défaillant est temporairement financé par les autres Portefeuilles Tracés.

Le montant représentant le quota devant être financé par le Portefeuille Tracé Défaillant au cours de l'exercice social suivant sera augmenté du le montant temporairement financé par un autre Portefeuille Tracé, tandis que le montant représentant le quota à être financé par l'autre Portefeuille Tracé au cours de l'exercice social suivant sera diminué par le montant temporairement financé par cet autre Portefeuille Tracé.

Les dispositions suivantes s'appliquent toutes les distributions de dividendes, y compris les dividendes intérimaires:

Le total net des profits et des pertes tel que déterminé et approuvé par les Associés sera alloué conformément aux règles de base suivantes.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé A ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé A qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie A seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie A.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé B ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé B qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie B seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie B.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé C ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé C qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie C seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie C.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé D ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé D qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie D seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie D.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé E ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé E qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie E seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie E.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé F ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé F qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie F seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie F.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé G ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé G qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie G seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie G.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé H ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé H qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie H seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie H.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé I ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé I qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie I seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie I.

Les profits et pertes nets réalisés par la Société et résultant directement ou indirectement des actifs faisant parti du Portefeuille Tracé J ou résultant de n'importe quel autre revenu réalisé par la Société à l'exclusion des profits générés par le Portefeuille Tracé J qui n'ont pas été immédiatement distribués au détenteur des Parts Sociales de Catégorie J seront alloués à 100% au détenteur des Parts Sociales de Catégorie J.

Tout autre profit et perte net réalisé par la Société seront alloués aux Associés proportionnellement au pourcentage des Parts Sociales qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Tout montant devant être distribué sera payé dans la devise déterminée par le conseil de gérance et payé aux lieux et temps déterminés par le conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra faire la détermination finale du taux de change applicable afin de convertir les fonds des dividendes dans la devise déterminée pour leur paiement.

Tous les éléments comprenant les profits et pertes nets résultant de chaque Portefeuille Tracé et de tous autres profits et pertes nets de la Société seront respectivement et séparément constatés dans les états financiers de la Société.

Dans le cas de pertes résultant d'un Portefeuille Tracé (ci-après désignées comme une «Perte d'un Portefeuille Tracé Défaillant»), les dividendes à payer dans le cadre d'un autre Portefeuille Tracé n'excédera pas le montant représentant le total des bénéfices nets de la Société au cours de chaque exercice social. Au cours de l'exercice social suivant, le montant représentant les bénéfices nets d'un autre Portefeuille Tracé supérieur aux profits nets de la Société qui n'auraient pas pu être distribués au cours de l'exercice social précédent à cause des pertes résultantes de la Perte d'un Portefeuille

Tracé Défaillant seront déduits des résultats de la Perte du Portefeuille Tracé Défaillant et alloués aux résultats de l'autre Portefeuille Tracé afin de déterminer les montants totaux pouvant être distribués à chaque Portefeuille Tracé. Dans tous les cas, les dividendes distribués à l'Associé 1 proviendront des profits nets réalisés par le Portefeuille Tracé G, le Portefeuille Tracé H, le Portefeuille Tracé I et le Portefeuille Tracé J. De même, les dividendes distribués à l'Associé 2 proviendront des profits nets réalisés par le Portefeuille Tracé E et le Portefeuille Tracé F. Les dividendes distribués à l'Associé 3 proviendront des profits nets réalisés par le Portefeuille Tracé C et le Portefeuille Tracé D. Les dividendes distribués à l'Associé 4 proviendront des profits nets réalisés par le Portefeuille Tracé A et le Portefeuille Tracé B.

Les dividendes intérimaires seront distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- Les comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- Ces comptes montrent un profit incluant les profits reportés,
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise en assemblée générale extraordinaire des Associés,
- Le paiement est fait une fois que la Société a obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ 980,- EUR (neuf cent quatre-vingts euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, l'assemblée a levé la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des parties comparantes, connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et domicile, lesdites parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, MOROLLI, BRISSON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 18218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060856/690.

(130075458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

#### **Gattaca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057947/9.

(130071684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

---

#### **Orion International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 6, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 61.909.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050805/9.

(130061756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**H.I.G. Comark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.536.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

H.I.G. Comark Holdings, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Trade and Company register of the State of Delaware under number 5302772,

duly represented by Ms. Katia Volodine, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21<sup>st</sup> March 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 169.536, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 July 2012 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to "H.I.G. Comark Holdings S.à r.l.".

*Second resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "H.I.G. Comark Holdings S.à r.l.".

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

H.I.G. Comark Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats Unis d'Amérique, inscrite dans le registre de Commerce et Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5302772,

ici représentée par Mlle Katia Volodine, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (Associé Unique) de H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.536, constituée le 29 Mai 2012 par un acte de Maître

Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, le 12 Juillet 2012, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "H.I.G. Comark Holdings S.à r.l.

*Deuxième Résolution*

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "H.I.G. Comark Holdings S.à r.l."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Volodine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052667/77.

(130064411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Marshall Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050750/10.

(130062033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Melfleur Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050756/10.

(130061540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050723/10.

(130062090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Hexion Specialty Chemicals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.615.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

"MOMENTIVE SPECIALTY CHEMICALS, Inc.", (formerly: "HEXION SPECIALTY CHEMICALS, Inc."), a corporation constituted and existing under the laws of New Jersey, with federal number 13-0511250, established and having its registered office in 43215 Ohio (Columbus), 180, East Broad Street (United States of America),

here represented by Me Maria MUZS, lawyer, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "HEXION SPECIALTY CHEMICALS Luxembourg", (the "Company"), established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 147615, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1731 of September 8, 2009;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with retroactive effect on March 31, 2013;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

"MOMENTIVE SPECIALTY CHEMICALS, Inc.", (anciennement: "HEXION SPECIALTY CHEMICALS, Inc."), une "corporation" constituée et existant sous les lois du New Jersey, avec numéro d'identification fédéral 13-0511250, établie et ayant son siège social à 43215 Ohio (Columbus), 180, East Broad Street (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Maître Maria MUZS, avocate, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "HEXION SPECIALTY CHEMICALS Luxembourg", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147615, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 8 septembre 2009;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet rétroactif au 31 mars 2013;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MUZS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17514. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053392/104.

(130065587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**MRY (Canary Wharf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013050768/11.

(130062331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Eumaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.292.

L'an deux mille treize, le treize avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUMACO S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.292, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 4 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 593 du 14 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2000, publié au Mémorial C, numéro 60 du 27 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ekatrina DUBLET, employée, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte, de même que les procurations avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Christian van Lidth de Jeude, administrateur de société, demeurant au 8, rue Jules Beghin, B-7070 Mignault, et de Madame Vincenza Ceraulo, employée, demeurant au 1223, Chaussée de Waterloo, B-1180 Uccle, comme Liquidateurs.
3. Autorisation à donner au Collège des Liquidateurs à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).
4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que les Liquidateurs seront rémunérés aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour leurs services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Christian van Lidth de Jeude, administrateur de société, né le 14 avril 1962 à Anvers (Belgique), demeurant au 8, rue Jules Beghin, B-7070 Mignault, et Madame Vincenza Ceraulo, employée, née le 9 décembre 1950 à Noyelle-sur-Lens (France), demeurant au 1223, Chaussée de Waterloo, B-1180 Uccle, comme membres du Collège des Liquidateurs.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale autorise le Collège des Liquidateurs à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que les Liquidateurs seront rémunérés aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour leurs services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale accorde, par vote spécial, décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053999/71.

(130066015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Laponia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 29.743.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 28/01/2013 n° L 130017243) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050716/12.

(130062469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Laterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.268.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050717/10.

(130062182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**LAD Consult Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 168.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050714/10.

(130062036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONGREACH HOLDINGS LUXEMBOURG CO. SàRL  
Société à responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013050703/11.

(130061989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Mirago, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013050763/11.

(130062330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Digitech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 102.003.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Conseil d'administration*

Référence de publication: 2013050536/11.

(130061682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013050527/11.

(130062065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Coplaning Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 76.367.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013050514/10.

(130061747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Context S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 3, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050513/10.

(130061580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Ålandsbanken Global Products SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.965.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2013050368/12.

(130061637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Dimocharous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.968.

Le Bilan au 29.02.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2013050538/11.

(130061579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.710.

Le bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050544/11.

(130062317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**EG Energy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8323 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 161.218.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050555/10.

(130062291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Ecotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 46.186.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050554/10.

(130061934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**BUPA Europe Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.534,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.882.

Le bilan au 31 décembre 2012 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Bupa Europe Limited  
Signature

Référence de publication: 2013050466/12.

(130062168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**F.G. Fashion International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 67.405.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050572/10.

(130062353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Fuissekaul Sàrl, société à responsabilité limitée, et Cie, société familiale en commandite simple, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuissekaul.  
R.C.S. Luxembourg B 92.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050579/11.

(130062142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Florentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 166, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.214.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050597/10.

(130061728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**EITI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7626 Larochette, 3, Chemin J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 147.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050557/10.

(130062038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**G.G. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.254.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013050606/13.

(130061548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Gimena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIMENA S.A.

Référence de publication: 2013050619/10.

(130061963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Fuussekaul Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 92.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050605/10.

(130062141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.